CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E171701** **VALABLE JUSQU'AU** **02/07/2027**

ÉDITÉ LE 22/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/05/2013

Raison sociale : BERTRAND CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/07/2024

Capital : 7 500

7 GRANDE RUE
54120 REHERREY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 793 347 097

Siret : 793 347 097 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4033885-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T25300

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T25300

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 06 47 86 27 87 **Fax :**

Portable : 06 47 86 27 87

Responsabilité légale :
SCHULTHEISS BERTRAND PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : s.bertrand@bertrandconstruction.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 288 808 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2141	Transformation en maçonnerie	3	29/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/06/2026 10:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.